



UNSA - Union Régionale Lorraine
Gare de Metz - Porte F
Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☎ 03 87 62 67 64 // 📠 09 79 94 30 82 // sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
e-mail : ur.lille@unsa-cheminots.org

CPC FRET du 21 novembre 2013

Bulletin n°135 – novembre 2013

LES SUJETS TRAITES EN SEANCE :

- REX CRLO +
- PRESENTATION DU POLE PILOTAGE FORMATION FRET
- POINT SUR LES REFERENTIELS MANAGER (D.U. et DPX)

Nous tenons à votre disposition divers documents sur ces points. Lire également ci-dessous les déclarations UNSA. Jean-Marc Longequeue (directeur adjoint) présidait la commission.

Déclaration liminaire et DPX

Monsieur le Président,

Nous ne nous exprimerons ce jour que sur les dossiers relevant de cette CPC.

Nous constatons d'une manière générale que la réponse à nos questions reste souvent incomplète.

Tout comme le CE, la CPC souffre d'un déficit d'information de la part de l'entreprise. Nombre de documents et de projets relatifs aux métiers ne sont pas présentés à cette instance.

Nous attribuons toujours cette situation au gain sur les frais de structures réalisés à FRET, ce qui ne permet pas toujours à l'entreprise de préparer de manière suffisamment pointue ces réunions.

Sur un plan plus général, l'évolution de l'entreprise par activité crée un décalage de plus en plus important entre le dictionnaire des filières et les pratiques professionnelles réelles des agents de FRET SNCF.

Les métiers changent, les fiches repères évoluent, le RH 263 reste figé. L'UNSA rappelle qu'elle reste ouverte à des négociations au niveau de l'EPIC à ce sujet.

FRET SNCF maintient sa décision de ne pas donner suite à la démarche visant à mettre en place des assistants DPX. Cette démarche est engagée dans d'autres

activités. La présentation des documents à cette CPC confirme la surcharge de travail des DPX et dans une moindre mesure des DU.

Pour l'UNSA, devant les gains de structures importants réalisés ces dernières années, la charge de travail des DPX du FRET, quelle que soit leur filière, augmente constamment. L'UNSA constate qu'aucune solution concrète n'est envisagée pour faire face à ce problème récurrent.

En règle générale, les seules intentions ne suffisent pas dans un contexte de suppressions d'emplois massifs dans tous les collèges de l'activité FRET.

L'UNSA considère la CPC FRET comme très importante. Le transfert des informations métiers ou de sujets techniques vers le CE n'est pas nécessaire, s'il ne revêt aucun caractère économique ou social.

M le Président, l'UNSA vous rappelle, la place primordiale qu'elle accorde à la CPC dans le domaine métier, notamment par une information en amont des projets concernant les dossiers métiers

La Délégation UNSA en CPC FRET

Déclaration CRLO +

Monsieur le Président,

L'élargissement des compétences des CRLO volontaires à la conduite d'engins plus puissants avait été présenté lors de la CPC Fret d'octobre 2008. La mise en place de GT avait été décidée afin de cadrer le projet expérimental et d'approfondir tous les sujets liés à la conduite par les CRLO d'engins plus puissants notamment :

- Limite des périmètres d'intervention
- Rémunération
- Equilibre des métiers
- Evolution du dictionnaire des filières
- Habilitation
- Parcours professionnels

Initialement expérimental et construit pour faire face à une pénurie de CRML, le dossier a pris un tournant totalement différent aujourd'hui.

Nous sommes donc passés d'une expérimentation à un usage courant. Le nombre d'agent est passé à 87, et l'entreprise n'a pas figé le dossier comme c'était convenu, d'autant que nous sommes passé d'une complémentarité à une substitution des CRML.

Le nombre de sites est passé de 17 à 14, mais corrélativement 5 sites ont fermés ce qui induit inévitablement des sites supplémentaires par rapport à l'expérimentation.

Comme l'ensemble des évolutions des métiers à FRET SNCF, les CRLO+ n'ont pas fait l'objet d'une évolution du RH 263. Ce passage s'est fait sans référence au dictionnaire des filières.

Dans ce cadre l'UNSA pose la question de l'avenir des agents concernés. Si les agents les plus âgés sont moins concernés par le problème, l'UNSA s'interroge sur l'avenir et le déroulement de carrière des plus jeunes. En effet, les CRLO+ sont sans accroche statutaire à une catégorie de métier. Ils conservent leurs prérogatives manœuvre mais ne conduisent, pour la plupart, que des engins de traction puissants.

La notion de volontariat n'existe pas sur certains sites qui ont procédé au remplacement d'office des locotracteurs par des locomotives.

Evolution du contexte depuis le début de l'expérimentation : le transfert des compétences impacte fortement la charge de travail des CRML qui sont déjà en sureffectifs sur certains sites.

En ce qui concerne l'arrêté d'aptitude et la réglementation de sécurité, le traitement du management est souvent géré par des consignes locales provisoires. Ceci est la conséquence du manque de formation des SP Loc qui ne possèdent pas toujours les compétences nécessaires à l'habilitation et au suivi des CRLO+. Ainsi, l'entreprise reconnaît que le FR 484 n'a toujours pas été mis à jour (5 ans quand même) ce qui met souvent les unités en porte à faux lors de certaines restitutions sécurité.

Avis UNSA :

- Nous sommes donc aujourd'hui très loin du CADRAGE initial annoncé.
- Quel est l'avenir pour cette fonction dans la mesure où elle n'est intégrée à aucune ligne métier, conduite notamment ?
- FRET à l'image des autres évolutions métiers est une nouvelle fois en défaut vis à vis du RH263, l'UNSA rappelle la nécessité d'ouvrir des négociations nationales sur ce sujet.
- Cela permettrait un cadrage réglementaire et une amélioration des actions de formation et l'organisation du management de la sécurité en cohérence avec les contraintes de la conduite (on en est loin actuellement).

L'entreprise persiste et signe malgré l'imperfection et les lacunes d'un dossier qui n'était à l'origine qu'une simple expérimentation.

Déclaration Réforme Formation

Monsieur le Président,

Lors de cette réunion CPC Fret, vous nous présentez la réforme de la formation à Fret SNCF, décidée par l'Activité en 2012.

Vous nous affirmez que les managers et les agents jugent la formation comme une contrainte. Pour l'UNSA, si ce constat est avéré, force est de constater que les successives politiques mises en œuvre à Fret, notamment dans les sujets transverses comme la formation, a détérioré considérablement l'intérêt et les effets du processus de formation.

La réforme des campus, la baisse du nombre des stagiaires et des heures prévues chaque année au bénéfice des salariés ne vont évidemment pas inverser la tendance.

Concernant la **lourdeur administrative** dont vous nous faites part, l'UNSA vous rappelle depuis de nombreuses années le rôle ingrat des acteurs de la formation, les CoFo par exemple, que vous avez éloignés de la production.

De même nous ne cessons de vous démontrer que **les DPX ne peuvent à eux seuls porter le poids de la politique formation** et restent souvent démunis devant les questionnements de leurs agents.

Par ailleurs, comment imaginer une remontée fiable des besoins de formation quand on découvre le **faible taux de remontées des EIF**, évènement pourtant majeur du processus.

L'UNSA estime également que **le SI RH Formation devient obsolète** pour gérer efficacement le fonctionnement, les données et donc l'analyse des réalisations et des prévisions.

Enfin, concernant **le choix (critiquable) de baser le campus en Ile de France**, nous estimons que vous compliquez considérablement l'organisation, l'acheminement et l'hébergement des formateurs et des stagiaires. Quid des problèmes de transports et de logements ? Quid des problèmes humains alors que les campus de province disparaissent ? Quid de la difficulté à trouver des formateurs souhaitant rejoindre Clichy ? L'UNSA demande que ce sujet soit régulièrement suivi par le CHSCT concerné.

Pour conclure, l'UNSA réitère l'objectif prioritaire qui doit prévaloir : le RESPECT de l'ACCORD COLLECTIF FORMATION...

Dans le document présenté en CPC sur le projet de réforme, vous avez le pilotage futur sur 3 points que sont la qualité, les coûts et les délais.

L'UNSA prend acte de cette volonté et ne manquera pas de vérifier si vos engagements concernant la politique de formation sont effectivement tenus et améliorent l'accompagnement que chaque agent est en droit d'attendre dans ce domaine.

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :
UNSA/ Cheminots - M. Le Secrétaire Régional - Union Régionale
(Adresse en entête)

Réduction de 66 % sur impôts et
adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM.....**Prénom**.....

Fonction.....**Grade**.....**Qualification**.....**Niveau**

Adresse domiciliaire

Etablissement**N° CP**

Téléphone Service **Téléphone Portable**

Adresse EMail (perso ou SNCF)

A.....**le**,.....**Signature**.....